



Le 21 mars 2019

### **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences :** **Avec l'apport par l'Etat de 337 millions d'euros, la Région lance un grand programme de 850 millions d'euros pour la formation des personnes en recherche d'emploi en Normandie**

A l'issue d'une visite des Laboratoires Gilbert d'Hérouville-Saint-Clair, Fabienne Buccio, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, et Hervé Morin, Président de la Région Normandie, ont officiellement signé, ce jour, le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, en présence de Jean-Marie Marx, Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, David Margueritte et Rodolphe Thomas, Vice-présidents de la Région Normandie. La Région accompagne l'entreprise Gilbert à hauteur de 91 728 euros au titre du dispositif « une formation, un emploi ». La formation de 24 demandeurs d'emploi permettra de répondre aux besoins en recrutement de cette entreprise qui s'agrandit et implante de nouvelles lignes de production d'unidoses.

Dans le cadre du Pacte normand, l'État apporte 337 millions d'euros supplémentaires aux 506,8 millions d'euros déjà mis en œuvre par la Région Normandie pour la formation des personnes en recherche d'emploi. Au total ce sont ainsi 843,8 millions d'euros qui pourront être consacrés à la formation en Normandie pour la période 2019-2022. Dans une région marquée d'une part par des difficultés à recruter et d'autre part par un public de demandeurs d'emploi en majorité faiblement qualifié (61 % des demandeurs d'emploi normands sont de niveau BAC ou moins), le PRIC se déclinera en une trentaine d'actions qui répond à la feuille de route élaborée par la Région et ses partenaires à l'occasion d'une grande réunion des acteurs concernés le 12 novembre dernier à Caen.

*"Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences est une réelle opportunité pour la Normandie. Les demandeurs d'emploi sont, plus que dans d'autres régions, de faible niveau de qualification et présentent un risque durable d'exclusion d'un marché du travail soumis à d'importantes transformations. Le diagnostic réalisé en amont a permis d'identifier les publics prioritaires et a mis en évidence l'importance des publics seniors qui représente 30 % des publics éligibles.*

*Je suis convaincue que nous pouvons réussir, en tout cas nous avons le devoir de réussir et réussir, c'est donner à nos entreprises une plus grande compétitivité, une plus grande performance, une plus grande efficacité, mais c'est aussi en même temps développer plus de solidarité, plus de cohésion sociale.*

*Ce Pacte Régional a été élaboré dans une logique de construction partenariale que je tiens à souligner car elle a produit un travail de grande qualité grâce à l'implication forte et constante de l'équipe projet composée de représentants de l'État et de la Région, de Pôle emploi, de l'ARML et du CARIF-OREF " a souligné Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie*

*« La Région a fait de l'emploi et de la formation une priorité. C'est pourquoi, nous avons élaboré une nouvelle offre de formation en prenant en compte la diversité des bassins d'emploi. Etablie à partir des besoins identifiés tout au long du processus de concertation conduit en 2017 auprès des forces vives de l'économie régionale, cette nouvelle offre comprend à la fois une évolution de la carte des formations initiales, une commande de formations pour les demandeurs d'emploi et des mesures en faveur de l'orientation de tous les publics. Le Pacte régional d'investissement dans les compétences, de par les ambitions qu'il porte et les moyens dont il est doté, constitue une opportunité de poursuivre le travail déjà engagé par la Région pour permettre la montée en compétence des Normands en recherche d'emploi, en lien avec les besoins de l'économie du territoire » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.*

Doté de 15 milliards d'euros, le plan d'investissement dans les compétences 2019-2022, lancé par l'Etat, a pour ambition de former 2 millions de personnes peu ou pas qualifiées, dont 1 million de jeunes. Ce Plan s'appuie dans sa mise en œuvre sur des Pactes régionaux prenant la forme d'un contrat cadre quadriennal entre l'Etat et les Régions.

Le Pacte normand vient ainsi en complément des mesures et dispositifs existants en Normandie. Il s'intégrera notamment en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, élaboré par la Région Normandie et signé avec l'Etat et les partenaires sociaux pour la période 2017-2022.

Elaboré en concertation avec l'Etat, les partenaires emploi-formation et les partenaires sociaux, sur la base d'un diagnostic territorial et socio-économique précis, le Pacte normand fixe la « feuille de route » que s'est donnée la Région Normandie pour réussir sa politique Orientation - Emploi - Formation en cohérence avec les besoins des entreprises et des publics demandeurs d'emplois.

Il fixe un certain nombre d'orientations, de mesures et un cadre méthodologique d'Animation Territoriale de sa politique Emploi-Formation, à la hauteur des enjeux majeurs auxquels est confrontée la Normandie, avec notamment :

- une part importante de demandeurs d'emploi faiblement ou peu qualifiés (73% ont un niveau de formation initiale de niveau CAP/BEP),
- un nombre de personnes en recherche d'emploi de 50 ans et plus supérieur à la moyenne nationale,
- un nombre de diplômés du supérieur en dessous de la moyenne nationale (22 % contre 28,5 %),
- des disparités territoriales en termes d'activité économique, de répartition, de densité de population, d'âge, et de contraintes socio-économiques.

A travers le Pacte Régional normand, la Région Normandie poursuit notamment les objectifs suivants :

**- Repérer et mobiliser les publics pour les amener vers la formation**

- D'une part, en lien avec les réseaux de Conseillers en Evolution Professionnelle et prescripteurs de formations (Pôle emploi, Missions Locales, Cap emploi),
- D'autre part, en allant directement à la rencontre des publics et notamment des personnes en rupture avec les réseaux classiques ou rencontrant des problématiques particulières (illettrisme, illettrisme, etc.). Pour ce faire, la Région propose notamment les mesures suivantes :
  - o L'organisation d'un réseau de proximité permettant de faciliter le repérage du public (mairies, MSAP, etc.),
  - o La mise en place d'outils de repérage de l'illettrisme et des troubles « dys » et encourager le recours au dispositif régional « Cap Lire, Ecrire, Compter »,
  - o Le lancement d'un appel à projet devant favoriser l'initiative territoriale et la production de solutions innovantes adaptées aux spécificités des territoires, pour repérer, mobiliser et accompagner les publics vers l'accès à la formation.

**- Orienter et former vers les secteurs pourvoyeurs d'emploi en région :**

- Par une évaluation continue des besoins en compétences sur les territoires via l'Animation territoriale et le Partenariat avec les Branches Professionnelles,
- Par la création d'un Outil Prospectif destiné à identifier les évolutions de besoins en compétences et ainsi acheter les formations correspondantes
- Par la mise en œuvre d'un nouveau parcours d'orientation, de construction de projet et d'accès à la qualification en 2020,
- Par le déploiement d'une offre régionale de « Plateaux Techniques » destinée à mobiliser pour les personnes en recherche d'emploi les plateaux des organismes de formation en y effectuant des immersions encadrées pédagogiquement et favoriser ainsi la découverte de la formation et des métiers. La Région accompagnera également la mobilité des Demandeurs d'Emplois sur ces phases immersives.

**- Former en associant davantage les entreprises :**

Le Pacte Normand propose plusieurs mesures pour permettre la montée en compétence des Normands en recherche d'emploi, en lien avec les besoins de l'économie du territoire :

- Amplifier le dispositif régional « Une formation, Un Emploi »
  
- Expérimenter sur le Cotentin et l'Axe Seine, zones labellisées « territoire d'Industrie » et exprimant de forts besoins de recrutement, une mesure commune « Région-Pôle emploi » à destination des entreprises pour offrir un « guichet unique » de réponse aux besoins des entreprises. Cette mesure vise à faciliter le recours par les entreprises des dispositifs de formations préalables à l'embauche, sans distinction entre les mesures déployées par Pôle emploi et la Région.
  
- Développer la « Formation en Situation de Travail » pour répondre aux besoins de compétences spécifiques, en structurant avec les entreprises des parcours internalisés, structurés par la Région mais mis en œuvre par l'entreprise.
  
- Créer un outil en ligne « Job-Normandie » afin de permettre aux entreprises de rechercher des profils parmi les stagiaires sortis de formation.

**- Sécuriser les parcours de formation**

Afin de sécuriser davantage l'accès puis le maintien en formation, la Région propose de faire évoluer, à court terme, les barèmes de rémunération, mais aussi de conduire un travail spécifique sur l'accompagnement à la mobilité, qui relèvera à la fois d'une mobilisation des outils et acteurs existants (notamment les plateformes de mobilité), et de mesures financières.

**- Favoriser l'expérimentation, faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer de nouvelles modalités de formations :**

Afin de faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer des actions notamment plus souples et modulaires, destinées à répondre aux besoins des entreprises et des personnes en recherche d'emploi qui ne souhaitent pas s'inscrire sur des parcours longs, la Région propose notamment :

- Le lancement d'un Appel à Projets Formations Qualifiantes afin d'encourager l'expérimentation de méthodes pédagogiques innovantes et adaptées à des typologies de publics particulières (Seniors, Décrocheurs, publics issus des QPV, etc.).
  
- Le développement de parcours modulaires intégrant une logique de blocs de compétences et alternées de périodes d'emploi

- La mise en place d'un plan de professionnalisation important à destination des

Organismes de Formation régionaux.

Avec sa proposition, la Région Normandie vise un objectif de **128 000 entrées en formation sur la période 2019-2022.**

Avec sa proposition, la Région Normandie vise un objectif de **128 000 entrées en formation sur la période 2019-2022.**

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)